

# **Quel avenir pour la nation entre régionalisme et Europe supranationale ?**

Mémoire de géopolitique

du chef de bataillon Stanislas de MAUPEOU

Sous la direction de Monsieur Pierre SERVENT

Avril 2001

# **Quel avenir pour la nation entre régionalisme et Europe supranationale ?**

## **Partie I**

### **La Nation**

L'idée de Nation

Le concept de Nation

L'Etat-Nation

## **Partie II**

### **Les métamorphoses contemporaines**

Les figures politiques et économiques

Les figures identitaires

Les figures de ruptures

## **Partie III**

### **De l'Etat-Nation à l'Etat-Régions**

L'Union Européenne et les régions

Les revendications régionalistes

Les évolutions régionales



« Les nations ont le sort qu'elles se font. Rien d'heureux ne leur vient du hasard. Ceux qui les servent sont ceux qui développent leur force profonde »<sup>1</sup>

## Avant-propos

Nous devons nous résoudre à admettre que notre époque est celle de la complexité et des bouleversements ! Un concept comme celui de l'Etat-Nation nous semblait, à nous français une idée intangible, issue de la Révolution et était perçue comme une valeur exportable partout dans le monde. Cependant, la nation constitue-t-elle encore aujourd'hui une réalité politique ou simplement une réalité historique ?

La nation est soumise à des forces contraires, à la fois centripètes et centrifuges ! En quelque sorte dans l'œil du cyclone, la nation et plus encore l'Etat-Nation, sont tirés vers le haut par une structure supranationale : l'Europe ; mais également vers le bas par des structures infra nationales : les régions ou assimilées, comme les *landers* ou les autonomies espagnoles. Ce constat est dû à la fois, à l'affaiblissement de l'Etat comme agent régulateur et à la crise idéologique de la nation comme formation sociale organisée par l'Etat. Dans ce contexte, l'on peut s'interroger sur l'avenir des Etats-Nations face aux transferts, dans certains cas, face aux abandons de souveraineté (des services publics, les politiques étrangères, monétaires et économiques), à la mondialisation de l'économie ou encore à l'uniformisation du monde.

L'avènement d'une nouvelle société, celle de l'information ou de la communication, vient bouleverser l'organisation sociale et politique de nos pays industrialisés. La Nation, fruit de l'époque moderne est-elle adaptée ou plus exactement peut-elle s'adapter à cette nouvelle société « post-moderne » ? Les dysfonctionnements des Etats-Nations révèlent-ils l'obsolescence d'un concept propre aux sociétés industrielles ?

---

<sup>1</sup> Edouard Herriot – Agir - Payot

Les sociétés modernes sont aujourd'hui marquées par une contradiction. Elles ont besoin d'un côté, de refaire la nation, de se trouver à l'intérieur d'elles-mêmes pour renforcer les liens de solidarité et elles doivent de l'autre, s'ouvrir économiquement davantage vers l'extérieur. Il faut à la fois plus de « nation sociale » pour affermir le ciment politique et moins de « nation économique » pour développer l'économie. Ce sont des impératifs difficiles, voire impossibles, à concilier ! On peut ainsi parler de l'aporie de l'Etat-Nation.

L'érosion régulière de l'autonomie des Etats membres de l'Union Européenne, l'extension des réglementations communautaires, les transferts de souveraineté en matières économiques en particulier depuis 1993, ont relancé les ambitions des régions. Ainsi les régions sont en passe de devenir l'échelon privilégié du pouvoir après le niveau communautaire, aux dépens des Etats voués à une atrophie au nom du principe de subsidiarité.

Dans ce contexte les Pays-Bas ont conçu des « euro-régions » entre certaines localités orientales et leurs vis à vis germaniques donnant lieu en 1978 à la constitution d'un conseil délibérant à la majorité, où les positions politiques s'élaborent sur la base d'alignements partisans et non nationaux. Les régions sont devenues les acteurs majeurs de la coopération centralisée. Il est donc légitime de réfléchir à l'avenir des nations face à cette Europe des régions qui se dessine de jour en jour.

L'Europe, en tant qu'organisation supra nationale, est devenue un instrument de mondialisme marchand, obsédée par le dépassement des nations. Son organisation et comme les orientations politiques ou économiques aiguissent les tendances régionales à la différenciation, attisent l'inter régionalisme en recherchant l'internationalisme. Ainsi, à long terme, l'Europe des régions pourrait prendre le pas sur le concept révolutionnaire des États nations.

## 1. La Nation ?

La nation est un concept lié à l'époque moderne dont les origines sont relativement récentes : « Les nations ... sont quelque chose d'assez nouveau dans l'Histoire. L'Antiquité ne les connaît pas ; l'Egypte, la Chine, l'antique Chaldée ne furent à aucun degré des nations »<sup>2</sup>. On retient en général deux grandes familles de pensée pour définir ou tenter de définir ce concept. Le premier modèle retient la volonté de vivre ensemble (représentation volontariste) tandis que le second insiste sur l'appartenance à une même culture (représentation « ethnique » de la nation). Ces modèles dépendent ainsi de la place faite à l'étranger au sein de la nation. Mais le sens moderne de nation ne se limite plus à des tribus géographiques et a abandonné la notion purement « ethnique ». Ainsi on désigne par « français sociologiques » les étrangers partageant la même culture, les mêmes aspirations et les mêmes attitudes fondamentales que le citoyen de souche. Sous la Révolution on avait prévu de donner la nationalité française à ceux qui vivant en France auraient le même idéal révolutionnaire que celui que l'on portait à la « nation française ». L'idée de « naissance commune » contenue dans le terme de nation n'est donc pas spécifiquement biologique ou ethnique ; en effet les nations modernes ne correspondent plus à des « pays » c'est à dire des villages regroupés autour d'un bourg, peuplés de façon homogène. On peut ainsi définir les nations modernes comme de vastes communautés humaines regroupées par un sentiment de commune appartenance politique. Ce sentiment apparaît comme proche des « siens », de la patrie et dans le même temps très différent car les « compatriotes » n'ont parfois rien en commun entre eux. Proche, parce que nous sommes attachés à la communauté naturelle de la patrie : on désigne en français ce sentiment par les termes « d'esprit de clocher », ce qui souligne avec bon sens son caractère limité...aux bornes d'une paroisse. Différent, car ceux qui sont reconnus comme les « siens », les « compatriotes », n'ont parfois rien en commun sur le plan

---

<sup>2</sup> Ernest Renan - Qu'est ce qu'une nation ?

des origines, de la culture ou de la langue. Quel rapport objectif existe-t-il entre un intellectuel parisien et un paysan basque, qui ne se rencontreront jamais ? Pourtant tous deux sont français au même titre ! Se sentir de la même nation, ce peut être se sentir proche de gens avec lesquels nous avons beaucoup de différences : « la France se nomme diversité »<sup>3</sup>.

### 1.1. **Le développement historique de l'idée de nation**

Etymologiquement, l'idée de nation renvoie à la notion de filiation, d'une naissance commune : *natio* en latin désigne ceux qui sont nés d'une même souche, qui partagent une naissance commune. Au Moyen Age, le mot désigne des groupes d'entraide d'étudiants originaires d'une même contrée, d'un même pays. Le mot nation existe sous l'ancien régime mais c'est avec la révolution qu'il vient occuper une place centrale : la nation bénéficie alors du transfert juridique et émotionnel qui fait passer de la personne du roi à cet être collectif nouveau, les attributs de la souveraineté.

#### 1.1.1. Une notion récente

Les cités grecques se considéraient comme étrangères et à ce titre n'hésitaient pas à se faire la guerre, mais dans le même temps elles se reconnaissaient une solidarité fondamentale : en effet les Grecs se définissaient par opposition à ceux qu'ils appelaient les barbares, c'est à dire les autres ou encore ceux qui ne parlaient pas grec ! A l'intérieur même de la cité, l'appartenance nationale n'existe pas car la plus grande partie de la population est exclue des affaires de la cité : il y a appartenance citoyenne mais pas nationale.

Chez les romains on joue de cette appartenance non nationale. Ainsi, l'empire romain octroyait le titre de "citoyen romain" à ce que nous considèrerions aujourd'hui comme étrangers !

Sous l'Ancien régime les princes s'appelaient « mon cousin », afin de marquer leur attachement à la noblesse comme lien fondamental au-delà de la division des peuples, des intérêts ou des fiefs. La présence des

---

<sup>3</sup> Fernand Braudel - L'identité de la France

étrangers était courante dans les royaumes, on voyageait en Europe bien plus facilement que maintenant ; les frontières étaient ouvertes. Les officiers allemands passaient l'hiver à la cour de France avant de regagner leur garnison pour combattre les princes français ! Des banquiers italiens conseillaient Louis XI : la loyauté à l'égard d'un prince n'était pas de type national !

Sous la Révolution, le mot nation prend sa dimension moderne. On avait prévu de donner la nationalité française à ceux qui vivent en France auraient le même idéal révolutionnaire que celui que l'on portait à la « nation française ». L'idée de « naissance » commune dans nation n'est donc pas spécifiquement biologique ou ethnique. C'est bien sous la Révolution et en particulier sous l'impulsion de Sieyès, que la Nation devient souveraineté ultime du pouvoir : « le titulaire seul est changé. La souveraineté qui appartenait au Roi passe par la Nation »<sup>4</sup>. Symbole collectif, le cri de « vive la nation » à Valmy concentre en lui une valeur territoriale et une valeur politique, cri de ralliement d'un nouveau régime. Ce n'est que dans la charte de 1830 que la droite et les libéraux reconnaissent le mot et son idéologie, Louis Philippe devenant non plus Roi de France comme ses ancêtres mais « Roi des français ». En effet dans la charte de 1814 la « droite » ne reconnaît que le roi, « le caractère français » et le peuple. La révolution marque le début de la tyrannie du national et la fin des solidarités des rangs, des provinces et des classes. Le peuple se substitue à la myriade de provinces et de régions distinctes.

### 1.1.2. Le choc de 1870

Marx note un sens bourgeois au mot national, tandis qu'en France la défaite de 70 et le traité de Versailles inspirent Renan et Taine. C'est la naissance d'un nationalisme à la française sur les bases du nationalisme révolutionnaire en dissociant la nation des régimes politiques, en récusant aussi tout internationalisme et retrouvant ainsi les racines ethniques de la nation d'Ancien Régime. Cela devient ainsi une idéologie de droite le plus souvent antirépublicaine, même si la « très grande majorité des

---

<sup>4</sup> G. Lescuyer – Histoire des idées politiques – Dalloz, Paris 1994.

Républicains, de certains socialistes comme des radicaux restaient fidèles au nationalisme de modèle révolutionnaire »<sup>5</sup>. En revanche, à partir du boulangisme la gauche préfèrent les termes de "patrie" à "nation" et de "patriote" à "nationaliste".

## 1.2. Le concept

Sans reprendre la nombreuse littérature traitant du concept de nation il se dégage deux grands modèles de pensée à propos de cette notion.

Classiquement nous retenons le modèle français incarné par Renan et le modèle allemand incarné par Fichte. Il est intéressant de remarquer que chacun d'eux a développé sa pensée à l'issue de guerre et de conquête de territoire : ainsi Fichte a écrit au début du XIX<sup>e</sup> siècle après les conquêtes napoléoniennes et Renan après la défaite de 1870 et le traité de Versailles.

### 1.2.1. La conception volontariste

Cette conception incarnée par Renan est marquée par la volonté de vivre ensemble. Renan parle de la Nation comme d'un « plébiscite de tous les jours ». Pour lui la Nation représente la volonté de vivre ensemble : c'est l'association volontariste, le consentement commun. On parle ainsi d'une conception volontariste ou d'un modèle artificiel pour penser la nation. En effet, selon cette conception la Nation devient une construction de la volonté : « un artefact ».

### 1.2.2. La conception ethnique

Cette conception est incarnée par Fichte et marque l'appartenance à une même culture comme préalable à l'idée de Nation. On parle alors d'appartenance à un peuple primitif, de partage d'une même culture ou d'un même langage. Il s'agit alors d'un modèle de pensée du type naturaliste, dans lequel La nation regroupe des communautés, créant un "entre soi".

---

<sup>5</sup> Claude Nicolet – L'idée républicaine en France – Gallimard, Paris 1982.

### 1.3. L'Etat-Nation

Pour retrouver les origines de l'Etat il faut sans doute remonter jusqu'au philosophe anglais, Thomas Hobbes. En effet, dans le *Léviathan*, édité en 1651 il donne une explication de la naissance de l'Etat, reprise par tous depuis lors. Hobbes affirme que l'individu accepte de perdre une part de sa liberté individuelle contre sa sécurité. Ce pacte sécuritaire entre le paysan, le seigneur ou le bourgeois a bien réellement existé, il constitue l'ancêtre de l'Etat-Nation.

#### 1.3.1. L'Etat

Bernard Guénéé ou Philippe Contamine, pour citer les historiens les plus contemporains, ont démontré que l'Etat est né à la fin du Moyen Age. D'autres situent cette naissance sous Philippe Auguste, mais on s'accorde généralement sur le règne de Philippe le Bel comme point de départ de ce processus, qui va mettre quelques six siècles à s'accomplir. En effet, on admet que l'Etat parachève son institutionnalisation avec la révolution française puis avec le XIX<sup>e</sup> siècle. L'Etat devient alors un système souverain, centralisé, territorialisé (c'est à dire organisant sa compétence), différencié (c'est à dire établissant un espace privé et un espace public) et réalisant une institutionnalisation du politique. De plus, l'Etat est titulaire du pouvoir ultime, absolu et impersonnel : il « revendique le monopole de la contrainte physique légitime » (Weber 1922).

#### 1.3.2. Les fonctions régaliennes

Les relations internationales ont souvent été confondues avec les relations entre les Etats. Selon Raymond Aron « Le centre des relations internationales, ce sont les relations (...) inter étatiques... ». Les Etats disposaient ainsi du pouvoir discrétionnaire de défendre leurs intérêts fondamentaux. Cette capacité constante des Etats à un éventuel recours à la force résidait dans la légalité et la légitimité du recours à la force armée.

Aujourd'hui, l'affirmation de la légalité et de la légitimité de la guerre est contestée au regard du droit international. Ce dernier intègre des sanctions : responsabilité des Etats, mesures coercitives du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, répression des crimes contre l'Humanité. A la

fin du dernier millénaire, les défaites des deux plus grandes puissances mondiales (américaine au Vietnam et soviétique en Afghanistan) ont démontré que même les « plus grands » n'étaient plus libres de faire usage de toute leur puissance pour soumettre leurs adversaires.

Ainsi, dans ses fonctions régaliennes, l'Etat fait partie d'un nécessaire tissu de relations internationales, qui néanmoins entrave sa liberté juridique de recourir à la guerre.

### 1.3.3. L'Etat-Nation

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les idées d'Etat et de nation se rencontrent pour constituer une nouvelle communauté politique et donnent naissance à l'idée d'Etat-Nation. Dans ce contexte, l'Etat exerce sa souveraineté non seulement sur un territoire mais également sur une communauté politique. Il y a alors une allégeance prioritaire de la nation à l'Etat : "je suis français" avant d'être catholique, parisien ou breton. **L'Etat-Nation peut être entendu comme une entreprise institutionnelle qui revendique avec succès non seulement le monopole de la violence légitime mais également celui de la formation de l'identité nationale.** L'Etat-Nation conjugue deux orientations : la première encourage la concentration du pouvoir, tandis que la seconde contraint le développement externe de cette puissance afin de favoriser le quadrillage interne de la société. Pour ce faire l'Etat-Nation impose une langue nationale, un système d'éducation nationale, un service national, etc. Aux monopoles classiques de la fiscalité et de la violence, attachés à l'Etat, se joint à l'Etat-Nation celui de la fabrication de l'identité nationale.

## 2. Les métamorphoses contemporaines

Un monde finit et les repères disparaissent. Il apparaît que « l'Etat providence » est considérablement remis en question (plein emploi, sécurité sociale, entreprise publique, justice) et que l'espace public est aujourd'hui en crise ou même selon certains, déstructuré (réseau des institutions classiques en crise). Ces ruptures modifient les frontières territoriales, politiques, sociales, économiques, spatiales, religieuses.... Ce que d'aucuns ont nommé le nouveau désordre mondial ! En quelque sorte l'Etat est devenu trop petit pour les grands problèmes de la vie, et trop grand pour les petits problèmes de la vie

Ainsi, il est possible de distinguer des grandes métamorphoses contemporaines, au milieu desquelles la nation évolue, se transforme et parfois se dissout. On retiendra les figures politiques, économiques et identitaires et les ruptures de l'Etat-Nation.

### 2.1. Les figures politiques et économiques

Ces figures de ruptures sont bien entendues liées à la mondialisation. Il faut garder présent à l'esprit le fait que la mondialisation n'est pas un phénomène exclusivement économique. La mondialisation est avant tout une révolution des techniques de communication qui abolit la distance. « La distance est la principale ressource de la politique des Etats »<sup>6</sup> : La distance entre les préfectures et la capitale justifie l'Etat et certaines de ses institutions, plus encore la distance sur la planète rend la médiation des Etats indispensable. Lorsqu'un investisseur veut effectuer une opération au Japon à partir de Paris il peut le faire à l'insu de l'Etat ! Ainsi, lorsque J.M. Messier a créé par fusion acquisition Vivendi Universal, il n'a pas demandé une quelconque autorisation de l'Etat, il s'est contenté de l'informer. Aujourd'hui la capacité de l'Etat à réguler les flux est presque nulle.

---

<sup>6</sup> Bernard Badie – L'Etat-Nation est-il encore un modèle ? – Les cahiers du CHEAr, printemps 2000.

### 2.1.1. Les figures politiques

Les organisations politiques classiques ne semblent plus être des médiations efficaces entre : les administrés et l'Etat ; les intérêts particuliers et l'intérêt général ; l'immédiat et le moyen terme ; les préférences personnelles et les choix collectifs.

Les organisations politiques classiques ne sont plus considérées comme des interlocuteurs privilégiés mais seulement occasionnels. Ce discrédit du citoyen sur la chose politique diminue l'importance de l'engagement politique. Il est frappant de constater que pour les élections municipales en France en mars 2001, près de 40% des maires sortant ne souhaitent pas se représenter. La politique n'est plus perçue comme **le domaine du bien commun** mais comme la conjonction d'intérêts bureaucratiques ou administratifs et économiques. Ces rejets se concrétisent par le biais du recours au vote sanction, des actions extra électorales ou des actions extra organisationnelles. On remarque aujourd'hui lors des élections présidentielles ou législatives en France, que les individus, ceux qui veulent bien se déplacer, ne votent plus pour choisir des grandes orientations politiques mais pour protester ou exprimer des exaspérations !

On observe également une érosion des cultures politiques classiques : elles ne fournissent plus une symbolique cohérente et convaincante des rapports et des échanges politiques entre les citoyens et les Etats. Ainsi, la flexibilité du travail fragilise les identités professionnelles et sociales ou encore les rôles masculins et féminins sont déstabilisés par l'éclatement des familles nucléaires. De plus des institutions comme l'école, la protection sociale ou la recherche, matérialisant traditionnellement l'Etat sont malmenées. Enfin, la mobilité des entreprises et des bassins d'emplois modifie les rapports au territoire et à l'espace.

### 2.1.2. Les figures économiques

Les Etats-Nations se sont affirmés en constituant des marchés nationaux, c'est à dire des espaces économiques intégrés et relativement protégés par rapport à l'extérieur. C'est cela qui est remis en question. Aujourd'hui, un

tiers du commerce international est réalisé entre sociétés ou filiales étrangères de mêmes groupes (voire le diagramme en annexes). En Europe, les marchés nationaux ne sont plus guère que des survivances qui n'ont de signification décisive que pour une partie seulement des entreprises. L'Union douanière, l'harmonisation des normes techniques et la libéralisation des mouvements de capitaux ont effectivement créé un espace économique ouvert à la plupart des entreprises. Dans ce contexte l'Etat-Nation est attaqué de toutes parts.

L'Etat-Nation est contesté par le haut : les nouveaux réseaux ; atomisation des centres de pouvoir. Mais que signifie le terme réseau ? Selon certains il s'agit de « la force du maillon faible ». C'est à dire en quelque sorte l'inverse de l'Etat car non centralisateur et le moins visible possible ! Les réseaux donnent naissance à des « méta-Etats » cohérents : médiatiques, culturels économiques, etc.

L'Etat-Nation est contesté par le bas : émergence de nouveaux pouvoirs ; montée des individualismes ; multiplication des séparatismes.

L'Etat-Nation est contesté de façon « transverse » : Quelle est la nationalité de la société générale belge acquise par SUEZ tandis que son chiffre d'affaire est prépondérant dans le PIB belge ? Quelle est la nationalité d'une entreprise comme Vivendi Universal ?

Les rapports économiques de production et d'échange sont de plus en plus mobiles et échappent de plus en plus aux politiques publiques nationales (voire les histogrammes en annexes). Aujourd'hui les flux économiques majeurs sont transnationaux, c'est à dire qu'ils contournent ou s'affranchissent de la souveraineté des Etats-Nations. Ainsi la notion de compétence territoriale ne signifie plus grand chose !

Le modèle hobbesien n'est plus actuel ; dans celui-ci seule compte la sécurité physique, depuis 1970 on est passé à la sécurité économique. L'Etat est le régulateur des marchés et même de la sécurité sociale. Mais « l'Etat-assureur » ne peut plus remplir ces fonctions de contrôle des flux, de paiements des retraites ou de sécurité économique car il n'a plus de

prise sur les spéculations financières, les mouvements d'investissements et même sur la régulation des cycles économiques.

## **2.2. Les figures identitaires**

Parallèlement à ces figures politiques et économiques, les métamorphoses contemporaines ont provoqué une crise d'identité des individus. Quelle est la rationalité de l'allégeance à son Etat-Nation dans un espace culturel sans frontière ? Quand un officier participe en temps que militaire à un exercice franco espagnol, il est officier français ; quand il est à l'Etat-major de l'EUROCORP il est membre de l'Union Européenne ; quand il vote aux élections municipales, il est habitant de sa ville. En quelque sorte, il change d'identité en fonction de ses activités. Ce phénomène, totalement nouveau, parfois appelé « volatilité des identités » favorise une crise d'identité par ailleurs accentuée par l'apparition de nouveaux biens communs et du multiculturalisme.

### **2.2.1. Les nouveaux biens communs**

Ces biens communs comme les droits de l'homme, l'écologie, la démographie, la condition féminine, ne sont nouveaux que dans la mesure où ils sont devenus insécables. Ces biens d'humanité dont nous sommes tous dépositaires ne peuvent plus être gérés sous le mode souverain mais bien au niveau global. La déforestation en Indonésie ou au Brésil concerne le monde entier et a d'ailleurs fait l'objet de conférences internationales tout comme la démographie au Caire en 1994 ou la condition féminine à Pékin en 1995. Ce constat sur l'appropriation mondiale de ce capital naturel et culturel, montre que les Etats traditionnels sont mis hors de portée aux dépens d'échelons supra nationaux. Si les initiatives peuvent être lancées à un niveau national, la fixation des normes ne peut être réalisée qu'à un niveau supérieur.

### **2.2.2. Le multiculturalisme**

L'épanouissement du multiculturalisme s'inscrit bien dans la vague de fond démocratique du XVIII<sup>e</sup> siècle. La liberté, le droit au bonheur des individus...le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'impliquent-ils pas la pleine affirmation de leur identité ?

Parallèlement à l'immigration des années 70-80 de vieilles identités effacées ou réprimées et refoulées par les processus d'intégration nationale se réveillent. En Europe ce sont les poussées régionalistes en Ecosse, en Catalogne, en Italie du nord ou en Corse. Ces réflexes identitaires, ces crispations identitaires ont toutes deux facteurs communs :

- La correspondance entre des revendications et des données économiques et sociales. Les indépendantistes faisant valoir que leur peuple doit pleinement bénéficier de ses richesses et ne pas se laisser voler par l'Etat central.

- La remise en cause, l'affaiblissement ou même l'abandon des mécanismes unificateurs comme le Jacobisme en France ou l'héritage franquiste en Espagne.

Nous le remarquons chaque jour, la mondialisation dans son aspect unificateur provoque une réaction hostile qui débouche sur un repli identitaire. Parallèlement à la sauvegarde de biens communs on assiste au développement du particularisme et à un souci de différenciation.

Aujourd'hui, en France comme dans d'autres pays d'Europe, on observe de façon toujours plus accrue que notre société n'est plus composée d'individus, dont la somme la structure, mais de communautés coexistantes. Cette montée identitaire face à la mondialisation, s'incarne dans le communautarisme. La situation actuelle fait bien entendu penser à l'Ancien Régime qui reconnaissait une forme de communautarisme : les ordres (noblesse, clergé, tiers-état), les maîtrises ou les jurandes possédaient des droits différents. Ainsi, lors des dernières élections municipales en France, en mars 2001, des listes « communautaires », une antillaise et une juive, se présentaient au vote des citoyens à Sarcelles ! « Regrouper des électeurs par communautés, c'est une honte pour la République, c'est le contraire de la République »<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> D. Strauss-Kahn – Le Figaro – mars 2001.

### 2.3. Les figures de ruptures

**Le déclin de l'Etat-Nation n'est pas la conséquence exclusive de la mondialisation, mais avant tout l'abandon du terrain politique au profit de l'économie** : « il est la conséquence d'un choix politique, celui du primat de l'économie. S'opposer au tout économique néo-libéral est un choix de contenu politique »<sup>8</sup>.

#### 2.3.1. La fin d'un projet politique commun

Les droits sociaux apparaissent de plus en plus comme l'équivalent des droits politiques et la "citoyenneté économique et sociale" passe pour la forme authentique de la citoyenneté moderne. Or les satisfactions matérielles ne suffisent pas seules à assurer le lien nécessaire au maintien de l'unité politique. Les « ayants droits » ne sont pas les citoyens. La concurrence économique divise les hommes, nourrit les rivalités entre les groupes que le projet politique tendait à unir. Hegel avait déjà perçu que l'identité nationale s'effritait quand « l'individu bourgeois » se fixait dans sa particularité économique-sociale au détriment de la dimension politique de son existence qui le rattachait comme citoyen à l'Etat. La dépolitisation constitue une menace constante pour les nations démocratiques. Ce que l'on appelle la citoyenneté économique et sociale n'est pas de même nature que la citoyenneté politique.

Si la nation démocratique se réduisait à une communauté de travail, de culture et de redistribution des richesses, si elle perdait toute dimension politique, elle risquerait de perdre aussi un des principes essentiels du lien social : un projet politique commun. Elle perdrait sans doute aussi la volonté de défendre ses propres valeurs. Dans l'histoire humaine les pays qui n'ont plus eu cette volonté ont été détruits par des ennemis moins riches, moins cultivés, mais animés d'une grande volonté de puissance.

---

<sup>8</sup> Jean Pierre Chevènement – Non au néo-fédéralisme – Le monde des débats, janvier 2001.

### 2.3.2. La révolution de l'information

L'avènement pour ce nouveau millénaire, d'une société dite « post-moderne » chassant la société industrielle qui a caractérisé l'Occident depuis le XIXe siècle, révèle plus encore l'inadaptation de notre modèle de Nation. Cette « société de communication », dans laquelle l'information est généralisée, partagée, diffusée, est caractérisée par les réseaux de télécommunications, moyens d'échanges planétaires et instantanés, dont l'Internet est la vitrine. L'Etat-Nation est une forme d'organisation sociale attachée aux sociétés industrielles des deux siècles précédents, cette nouvelle société qui émerge promeut un nouveau « vivre ensemble » autre que celui de la Nation. L'ethnie, le pays, la religion ne traversent pas le réseau ! Notre rapport à l'autre dans le cadre de la Nation se référait à ce qu'il était (un français, un étranger, un breton, etc) ; aujourd'hui ce rapport a disparu pour laisser sa place à un rapport de connaissance (l'on se contacte parce que l'autre, quel qu'il soit, a l'information souhaitée et ce quel qu'il soit). La révolution de l'information entraîne la naissance d'une société produisant de nouvelles formes de sociabilité.

En effet, la société de l'information est dominée par l'immatériel, dans laquelle le savoir et la flexibilité sont les éléments déterminants.

#### 2.3.2.1. L'immatériel

La société « post-moderne » est marquée par la numérisation de l'information. Quelque soit son support matériel, l'information (son, image ou texte) est transformée sous forme binaire afin de transiter entre les ordinateurs du monde entier. Rien ne distingue plus sur les réseaux, une image d'un son ou d'une fiche d'état civil ! Chaque objet, classeur, produit, livre, registre administratif, musée, monument a ou aura un « double numérique ».

Ce bouleversement sociologique s'accompagne d'un enjeu économique évident : dans un rapport de l'OCDE d'octobre 1995, on apprend que pour un milliard de dollars dépensé dans le monde cinquante neuf concernent la sphère de « l'infocommunication ».

### 2.3.2.2. Le savoir

Internet, le « réseau des réseaux », une « conversation mondiale sans fin <sup>9</sup> », les qualificatifs ne manquent pas pour décrire le phénomène révolutionnaire de communication entre les individus. Dans ce contexte totalement nouveau, il est possible de déterminer deux changements sociologiques fondamentaux sur le plan du savoir.

Au cours du dernier millénaire, le traitement et la diffusion de l'information confinaient l'utilisation du savoir à une élite. L'information n'était pas partagée mais monopolisée puis diffusée du « haut » vers le « bas ». Aujourd'hui, la tendance est inversée, le savoir est partagé et l'information disponible au point de créer une véritable entropie dans laquelle l'utilisateur doit faire le tri. La Révolution française a fait naître la notion d'égalité des droits dont s'inspirent toutes nos institutions, la révolution informationnelle fera naître l'égalité devant le savoir par la mise à disposition pour tous de l'information.

Le second bouleversement sociologique : la « société communicante » ne se contente pas d'ouvrir les sources d'information elle permet à chacun d'apporter sa connaissance. En quelque sorte, « si tu ne sais pas demande ; si tu sais partage », pourrait être l'adage de cette société ouverte. Ainsi, on assiste en ce moment à l'explosion du « e-learning », permettant un accès à la formation pour tous et partout. Simultanément, de nouvelles inégalités liées au niveau de vie et à l'éducation se font jour.

Les Nations devront s'adapter à ce nouveau contexte comme les entreprises l'ont fait en modifiant profondément le modèle hiérarchique traditionnel. L'administration française, littéraire, juridique et réfractaire à la technologie tente d'évoluer vers ces nouveaux modèles d'échanges.

Quel avenir pour les procédures administratives face à la dématérialisation de l'information ? Nos dirigeants ont-ils conscience de l'avènement de « e-démocratie » permettant par exemple aux électeurs de voter par Internet ?

---

<sup>9</sup> Expression de la Cour Suprême américaine dans sa décision du 11 juin 1996.

### 2.3.3. La déchirure culturelle

Les nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC), rendent de plus en plus obsolète, à l'échelle de la planète, les notions de frontières. Les relations entre les cultures sont donc profondément modifiées et une culture médiatique internationale minimale s'affirme et marque de son empreinte les cultures nationales. On peut dire qu'il y a de moins en moins d'intellectuels d'Etat qui pensent ou élaborent des stratégies ou des orientations à plus ou moins long terme pour l'Etat national. L'internalisation de la culture, de l'intellectuel est encore plus accrue dans le domaine de la recherche. Bien sur, il existe encore de grands centres de recherche nationaux mais il ne faut pas dissimuler que la dynamique concrète de la recherche est de plus en plus marquée par la concurrence internationale et par des objectifs de rentabilisation d'équipements très lourds (dépôt de brevets, accord avec des firmes privées transnationales pour la recherche-développement ou la recherche fondamentale).

Conjointement, la diffusion du savoir et de la culture trouve des nouvelles voies de développement dans le cadre des régions et des villes. Profitant de leurs liens étroits avec les populations et le tissu économique local, les collectivités intermédiaires (régions, grandes villes) semblent mieux placées pour diversifier l'offre de formation et créer des réseaux d'échanges avec leurs correspondantes étrangères. Ainsi, les échanges d'étudiants entre grandes écoles ou universités dans le cadre du programme Erasmus, montre le succès d'un projet certes soutenu par les Etats traditionnels, mais dont l'initiative revient aux universités. De même, dans l'enseignement secondaire et technique, ces mêmes collectivités locales jouent un rôle positif.

Dans le domaine de la production culturelle, on observe que les macro-Etats centralisés et souvent désargentés ont de plus en plus de difficultés à prendre des initiatives. A l'inverse, les régions attestent de leur vitalité en favorisant et en soutenant la diversité culturelle. On assiste par exemple à de nombreuses initiatives dans la conservation du patrimoine, dans le renouvellement et le développement des musées, des festivals ou de la

création artistique. Ce dynamisme dans l'enrichissement du patrimoine local est d'ailleurs un facteur d'inégalité entre les populations des zones urbaines et celles de régions plus excentrées.

#### 2.3.4. La paralysie symbolique de l'Etat

L'Etat central est critique dans sa capacité à agir. Au-delà des rigidités fonctionnelles, on met en cause sa force de proposition pour assurer et développer les principes démocratiques. Les discussions sur « le moins d'Etat, le mieux d'Etat » ont lassé les citoyens et la valorisation de l'Etat entrepreneur conduit à une apologie du marché qui accentue les injustices sociales. Après maints ajustements, la question du rôle de l'Etat-Nation n'est plus celle d'un dirigisme assoupli ou d'un libéralisme à visage humain : elle est une interrogation sur l'évolution de l'Etat providence et sur la capacité de décision d'une organisation nationale pour contrôler les mobilités internationales et dans le même temps des espaces sans frontière pour garantir les droits fondamentaux des citoyens.

### 3. De l'Etat-Nation à l'Etat-Régions

Depuis une vingtaine d'années, un échelon de pouvoir intermédiaire est apparu dans la plus part des pays de l'Europe occidentale entre le centre et l'échelon de base, municipal ou communal. Dans certains pays il s'agit d'un pouvoir régional élu tout à fait nouveau possédant certaines prérogatives relevant de l'exécutif voire du législatif (Italie, France, Espagne, Belgique). En revanche pour d'autres il s'agit simplement du renforcement des instances locales (Norvège, Suède, Danemark, Royaume-Uni, Allemagne). C'est dans ce contexte que le terme de « mesogouvernement » (du grec mesos, intermédiaire) est apparu pour décrire ce nouvel espace de décision plus adapté, dans certains cas, que le pouvoir central.

#### 3.1. L'UE et les régions

##### 3.1.1. Le comité des régions

« Il est institué un comité à caractère consultatif composé de représentants des collectivités régionales et locales, ci-après dénommé « Comité des régions »...Les membres du comité ne doivent être liés par aucun mandat impératif. Ils exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté »<sup>10</sup>.

Le Conseil européen a acté officiellement en décembre 1990, son intérêt pour la création d'un mécanisme de consultation pour les questions régionales. Le concept de Comité des régions dans sa forme actuelle, est né avec Maastricht et constitue une première sur le plan institutionnel : l'UE accordait une reconnaissance à des organes démocratiques d'un niveau inférieur à celui d'Etats membres ! La démocratie s'étend jusqu'aux autorités régionales et locales démocratiquement élues.

---

<sup>10</sup> Article 263 du traité d'Amsterdam. Source : Les traités de Rome, Maastricht et Amsterdam : textes comparés, Paris, La documentation française, 1998, p.184.

Au cours de ses deux premières années d'existence, le Comité a émis une soixantaine d'avis sur les politiques communautaires : développement économique régional, éducation, culture, santé, agriculture, etc. Dans l'ensemble ces avis ont été suivis par la Commission, le conseil des ministres ou le Parlement. En effet l'UE compte sur ces élus pour jouer auprès de leurs électeurs les ambassadeurs d'une Europe moins technocratique. Dans le même temps les élus locaux ont exploité la difficile ratification du traité de Maastricht pour démontrer le déficit démocratique, le manque de proximité européen et réclamé l'application du principe de subsidiarité limité initialement aux seuls Etats.

### **3.1.2. Les relations interrégionales**

Les activités internationales puis transnationales sont sans doute l'un des secteurs les plus novateurs de la palette des compétences régionales. Ce qui est novateur dans le processus de régionalisation vient du fait que c'est l'ensemble des compétences régionales qui sont soumises à l'internalisation. On assiste à un mouvement d'eupéanisation des affaires régionales (aménagement du territoire, lutte contre le chômage, environnement) et parallèlement à une régionalisation des affaires européennes par le biais des fonds structurels. Cela se conçoit aisément lorsque l'on sait que l'Union européenne possède plus de 10 000 kilomètres de frontières, dont 60% sont intra-communautaires. Au total, environ 15% de la superficie du territoire de l'Union européenne appartiennent à des régions frontalières, dans lesquelles vivent près de 10% de sa population.

Les coopérations concernaient initialement les régions en situation de contiguïté territoriale, séparées par une ou plusieurs frontières internationales. La vallée du Haut-Rhin fournit un bon exemple de coopération, en 1971, entre les autorités locales suisses, allemandes et françaises, aboutissant en 1991 à la conférence tripartite du Haut-Rhin. Cette initiative établit une coopération dans les domaines de l'économie, de l'écologie, du transport et s'accompagne de nombreuses associations plus locales et spécifiques comme la communauté d'intérêts Moyenne-Alsace-Brisgau rassemblant représentants politiques et professionnels.

L'association *SaarLorLux* entre la Sarre, la région Lorraine et le Grand-Duché du Luxembourg est un autre exemple de ce type de coopération. Un conseil parlementaire interrégional fut également créé en 1987 entre les membres du *SaarLorLux*, la Rhénanie-Palatinat et la province belge du Luxembourg. On assiste bien à la création d'institutions interrégionales. En 1990 le programme INTERREG est venu soutenir et souvent susciter les initiatives locales qui couvrent les frontières internes et externes de l'Union. L'objectif annoncé de ce programme est de « développer la coopération transfrontalières et d'aider les zones frontalières intérieures et extérieures de l'UE à surmonter les problèmes spécifiques découlant de leur isolement relatif dans les économies nationales, et par ailleurs de les connecter aux réseaux européens plus vastes ». Par exemple les « eurorégions » Nord (entre les régions Nord-Pas-de-Calais, Flandres, Wallonie, Bruxelles-Capitale et le comitè du Kent) et transpyrénéenne (entre la Catalogne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) ont été mises en œuvre dans le cadre du programme INTERREG.

La Confédération helvétique n'est toujours pas candidate à l'entrée dans l'Union européenne. En revanche la ville de Bâle a toujours montré sa volonté d'ouverture vers l'Union et investit dans des actions de coopération vers les régions voisines de France et d'Allemagne. Ainsi dans le cadre de l'espace tri national « Regio » qui associe le Haut-Rhin, le sud du pays de Bade et versant suisse les deux cantons de Bale, le premier train express régional transfrontalier le « Regio-S-Bahn » a été inauguré en juin 1997.

### **3.1.2.1. Le Quadrigé européen**

La coopération volontaire entre le *Land* du Bad-Wurtemberg, en Allemagne, la Communauté autonome de Catalogne en Espagne, la région Lombardie en Italie et la région Rhône-Alpes en France préfigure les échanges interrégionaux et transfrontaliers. L'originalité de cette coopération vient du fait qu'aucune frontière ne relie ces quatre partenaires ; ils ne partagent ni la langue ni l'histoire. L'accord bilatéral signé en 1986 précise les domaines de coopération : technologie,

recherche, transfert de technologies nouvelles, domaine économique entre les petites et moyennes entreprises, les échanges culturels. Cette coopération est élargie à la province de l'Ontario en juin 1990. Cette coopération montre également la volonté d'exister de grandes régions d'Europe face aux régions et villes capitales. C'est particulièrement le cas de Barcelone vis à vis de Madrid et de Milan face à Rome.

Le « Quadriège européen » préfigure sans doute la forme possible d'un fédéralisme européen même si le sujet reste tabou en France.

### **3.1.2.2. La diagonale continentale**

En 1997 le président de la région Midi-Pyrénées, le vice-président du Limousin, la communauté autonome d'Aragon et la région Estrémadure ont créé la Conférence des Régions Européennes de la Diagonale Continentale (CREDC). Cette diagonale couvre un espace allant du Jura à l'Alentejo portugais. En France elle englobe outre les deux régions signataires, l'Auvergne, la Bourgogne et la Franche-Comté. Si le tissu industriel est peu diversifié, l'activité agricole importante et les voies de communication peu développées, la diagonale se définit volontiers dans « une position stratégique centrale d'interconnexion entre les arcs atlantique et méditerranéen en liaison avec l'arc nord-est de l'Europe ».

## **3.2. Les revendications régionalistes**

### **3.2.1. La Ligue du Nord**

#### **1° période : 1983 - 1987**

Les ligues ont une présence politique et électorale circonscrite. Elles agissent en s'offrant pour canaliser les mécontentements et refléter la déchirure des solidarités politiques traditionnelles. Elles jouent le rôle de catalyseur en faisant resurgir les cibles traditionnelles : le sud et l'Etat. La ligue élabore une offre politique qui intègre une perspective ethno-

régionaliste : elle propose une plus grande autonomie administrative pour sa région/nation.

### **2° période : 1987 - 1990**

Emergence de la ligue lombarde (avec Umberto Bossi), qui redéfinit son offre politique : le territoire jusqu'alors source d'identité historique et culturelle devient « communauté d'intérêt » qui se confond avec la vie quotidienne du « peuple lombard » : travailleur et productif. Il exprime le rejet de l'inefficacité des services publics. Il élabore un nouveau langage politique, cru et direct.

### **3° période : 1990 - 2000**

Cette période est marquée par une progression dans les suffrages. La Ligue exploite la dégénérescence des relations entre la société et la classe politique. La ligue se transforme en « fédération du nord » et s'engage dans la lutte contre le système politique traditionnel : « la paritocratie », les institutions, le centralisme d'Etat, l'intervention publique dans la société. Enfin, elle rompt avec son attitude de pure et simple opposition et met davantage l'accent sur sa capacité à renouveler la République. Enfin la Ligue a procédé à la création d'un gouvernement du nord et préconise une séparation à la « tchécoslovaque » entre le nord et le reste de l'Italie.

#### **3.2.2. Les autonomies espagnoles**

Au cœur de sa riche histoire, l'Espagne subit deux mouvements opposés. D'une part, l'Etat espagnol affirme et revendique son identité, sa réalité à travers des mythes fondateurs de civisme, comme l'image des Rois Catholiques ou la résistance populaire à l'invasion napoléonienne. D'autre part, les régions tirent de leur histoire, leur langue, leur culture, parfois même dans la répression qu'elles suscitent, la légitimité de leur identité, de leur différence, de leur autonomie et même de leur indépendance. L'Espagne est « un cas intéressant d'enchevêtrement sur le même

territoire, de représentations contradictoires au sujet de nations, nationalismes, minorités, autodétermination, souveraineté, identité »<sup>11</sup>.

### **3.2.2.1. La Catalogne : « la société distincte »**

L'homme fort de la Catalogne, Jordi Pujol, s'est imposé, notamment par le jeu d'alliances politiques, comme l'une des pièces maîtresses de l'échiquier espagnol. C'est lui qui a favorisé la chute du gouvernement espagnol de Felipe Gonzalez et peut aujourd'hui menacer celui de José Maria Aznar. Il fut arrêté en mai 1960 pour avoir chanté l'hymne catalan, le *Cant de la Senyera*, en présence du général Franco ; il passa deux ans et demi dans les prisons franquistes pour avoir organisé des campagnes démocratiques et nationalistes. Figure emblématique il préside depuis 1980 la toute puissante *Generalitat*, le gouvernement autonome catalan. Il est le théoricien et le chantre de la « société distincte ». Il ne revendique pas la rupture avec l'unité espagnole<sup>12</sup> mais simplement une reconnaissance de sa spécificité : «La Catalogne a pour objectif la reconnaissance de la Catalogne comme nation dans le cadre de l'Etat espagnol »<sup>13</sup>.

La Catalogne sous l'impulsion de Jordi Pujol a toujours refusé le fédéralisme, signe selon lui d'homogénéisation. La Catalogne revendique la notion de nation propre : langue ; culture ; identité ; conscience historique ; institutions. Cela se traduit par une rénovation du financement de l'autonomie et le transfert des grands ports comme Barcelone ou Tarragone.

### **3.2.2.2. Le pays basque**

Depuis 1979 le pays basque dispose d'institutions politiques propres (60000 fonctionnaires), d'un parlement, d'un gouvernement. Il réalise la levée d'impôts et reverse une quote-part au gouvernement central

---

<sup>11</sup> B. Loyer – Géopolitique du problème basque - Thèse de doctorat dirigée par le professeur Y. Lacoste, Université de Paris III, décembre 1993.

<sup>12</sup> On peut noter que Jordi Pujol a été tenté par cette idée au moment où les pays Baltes ont accédé à l'indépendance.

<sup>13</sup> Furbury – Le modèle québécois serait une solution satisfaisante – Les Echos, Paris, 21 octobre 1996.

(budget : 30 milliards de francs). De plus il dispose d'une police, d'un système éducatif, d'une recherche propre etc.

Le pays basque cherche à développer un axe atlantique au sein de l'Union européenne. « L'espace atlantique européen, tant du côté français qu'espagnol, n'est actuellement qu'un relatif désert d'initiatives économiques et souffre en conséquence d'une marginalisation en regard des grands axes européens et de leurs infrastructures en communication [...]. En même temps, aucune des régions composant cet espace ne possède de façon isolée la force et le dynamisme suffisants pour générer par elle-même une culture économique et une créativité capables d'impulser un processus auto-accumulatif d'utilisation et de création des nouvelles technologies, pas plus qu'un poids politique suffisant pour convaincre les Etats français et espagnol ainsi que la communauté européenne de la nécessité de mener une politique décidée de lutte contre l'isolement et la stagnation croissante de cet espace. Il existe donc les conditions objectives favorables et le champ d'action adéquat pour que soit non seulement nécessaire mais possible une action commune entre les régions de l'arc atlantique. Action destinée tant à encourager les facteurs endogènes de développement et l'apparition d'une nouvelle culture commune de modernisation qu'à réclamer un appui exogène pour mener à bien cette tâche et pour combler les déficits en infrastructures. C'est de la façon dont l'axe atlantique pris dans son ensemble répondra à ce défi que dépendra l'avenir de chacune de ses régions prises séparément »<sup>14</sup>. Les promoteurs de cette stratégie sont tous très proches du Parti nationaliste basque (modérés, démocrates-chrétiens), d'*Eusko Alkartasuna* (modérés, sociaux-démocrates) ou d'*Euskadiko Ezkerra* (modérés, « nouvelle gauche »).

Pour les nationalistes basques, unité de l'Europe et souveraineté basque vont de pair. Ainsi la première célébration (manifestation de 65 000 personnes le 27 mars 1932 à Bilbao) de *l'Aberti Eguna*, jour de la patrie

---

<sup>14</sup> Gouvernement basque – Perspectivas desde el eje atlántico – Departamento de economía y planificación, Vitoria-Gasteiz, 1990.

basque, a été convoquée sur le thème : « Un pays basque uni et souverain dans une Europe unie et souveraine »<sup>15</sup>.

### **3.3. Les évolutions régionales**

#### **3.3.1. Allemagne**

En Allemagne on a assisté à la fois à un fort transfert de souveraineté vers l'UE mais également à une forte décentralisation vers les *landers*. D'une façon générale la gestion des crises économiques et l'ajustement industriel en Allemagne incombent de plus en plus aux acteurs politiques et économiques des échelons infra nationaux.

Aujourd'hui on observe le remplacement du « fédéralisme coopératif » par un « fédéralisme concurrentiel ». On peut distinguer une concurrence verticale dans laquelle les *landers* tentent d'éviter l'érosion de leur souveraineté au profit du pouvoir central et de l'UE et une concurrence horizontale dans laquelle les *landers* se battent pour l'obtention des ressources publiques et des investissements privés. En dépit du système de péréquation financière, qui vise à réduire les écarts de revenus entre les *landers*, les disparités augmentent.

A l'avenir les *landers* pourraient, à l'instar des Etats américains, rivaliser pour les investissements en abaissant les impôts et en allégeant la réglementation publique.

#### **3.3.2. Le poids du centralisme en France**

Selon Jacques Julliard la souveraineté reposait sur le « postulat de l'unité et de l'indivisibilité du peuple ». Le Premier ministre a dernièrement proposé de donner certains pouvoirs législatifs à la Corse et d'y officialiser une seconde langue après le français. Le statut prévu pour la Corse « est dans mon esprit, un travail qui se fait sur l'évolution institutionnelle des régions françaises »<sup>16</sup>. La France renonce-t-elle à elle-même en renonçant à son Etat centralisé ? Le débat s'est emballé au

---

<sup>15</sup> Lire à ce propos le mémoire du chef de bataillon d'Azémar : « La nation basque existe-t-elle ? »

<sup>16</sup> François Bayrou – Corse le virus de tous les dangers – Valeurs actuelles, juillet 2000.

moment du référendum sur le traité de Maastricht, il renaît aujourd'hui avec le projet de régionaliser l'éducation nationale ou le projet sur la Corse. Au-delà du seul cas corse, ce projet marque les prémices d'un changement profond après deux siècles de tradition centralisatrice. Ainsi, selon l'ancien ministre de l'intérieur Jean Pierre Chevènement, ce projet atteint le fondement républicain en brisant l'unité de la République. Pour lui, il n'est pas question de nier la spécificité culturelle des régions mais de « refuser le régionalisme politique, qui est exclusif de l'égalité ». La France n'échappe donc pas à ce mouvement de repli vers l'infra national et d'ouverture mais le supranational, et aujourd'hui la décentralisation n'est plus discutée par personne. Néanmoins, la très forte tradition centraliste française ne pousse pas à l'établissement de régions fortes, à la mise en place d'autonomie en dehors des mouvements nationalistes et autonomistes violents en Corse, au pays Basque, en Bretagne ou encore en Savoie. En effet, il ne suffit pas de construire de beaux hôtels de région pour donner le pouvoir aux populations locales ! Le régionalisme ne parvient pas encore à convaincre ses propres populations de la légitimité de son choix et a donc recours à la violence.

Selon la pensée libérale en France, le mal français provient essentiellement de la concentration des pouvoirs au sommet. Ce centralisme jacobin, selon Alain Madelin « étouffe la société française, épuise l'autorité de l'Etat ... la question institutionnelle constitue aujourd'hui l'enjeu politique majeur ». Aujourd'hui, on peut percevoir (indépendamment des mouvements nationalistes déjà cités) les évolutions suivantes :

- La région constituera un espace culturel idéal, sans lui donner de dimension politique.
- La nation demeurerait le lieu de la formation des volontés collectives et de leur traduction en terme d'action.
- L'Europe prendrait la place de l'Etat-Nation dans son rôle économique.

Dans ce schéma on distingue clairement la disparition de la souveraineté universelle au profit de rapports de souveraineté entre diverses instances. A plus long terme, contrairement aux rêves des défenseurs du dogme républicain (unité et indivisibilité), il semble que l'Etat-Nation sera remis en cause de façon plus marquée encore par le glissement institutionnel de la décentralisation vers le fédéralisme interne : « je pense que la France aurait besoin d'une réforme globale impliquant un regroupement des régions, une incitation au regroupement des communes et la suppression du département »<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Jacques Delors – Panoramiques – n°49, 4<sup>e</sup> trimestre 2000.

## Conclusion

Nous vivons dans un monde en pleine mutation, encore sous le choc de l'après guerre froide. Dans ce contexte de chaos et de grande complexité nous manquons de repère et les constantes auxquelles nous étions habituées tendent à disparaître. Les évolutions stratégiques, économiques, sociologiques et politiques sont si rapides, que l'on se tourne en vain vers le passé pour trouver des modèles susceptibles de nous aider à appréhender l'avenir. En particulier, l'érosion des fonctions régulatrices des Etats, la transnationalité des flux financiers et les crispations identitaires constituent des points critiques pour l'équilibre des Etats-Nations et la pérennité de ce concept.

L'Etat-Nation se trouve incapable de faire face aux nouveaux modèles sociologiques et économiques liés à l'émergence d'une nouvelle société de l'information. Quelles réponses peut-il apporter aux nouvelles formes d'illettrismes, à l'apparition de fossé entre « infopauvres » et « inforiches », à la domination de l'anglais comme véhicule de communication sur les réseaux ? La société industrielle, par le train et l'automobile a mis les villes en réseau ; mais aujourd'hui les NTIC par le télétravail ne pose plus comme condition de viabilité économique la concentration urbaine. Les hommes n'ont cessé de se battre pour lutter contre les distances et le temps, aujourd'hui ces éléments ne sont plus discriminants. Le réseau abolit l'identité, écarte les frontières sans que l'Etat-Nation dans son concept même ne puisse intervenir ou corriger le processus.

Les Etats ont relativisé le concept de souveraineté étatique en cédant certaines prérogatives à l'Europe. Dans le même temps des entités infra étatiques à fortes personnalités (*Lander*, Régions, communautés autonomes) font pression sur les Etats pour obtenir une plus grande latitude de gestion. La souveraineté s'échappe vers le haut et vers le bas ; la région devient l'instrument idéal de l'application du principe de subsidiarité : « les nationalités et les régions d'Europe doivent être des protagonistes dans la construction européenne. Les propositions adoptées par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) en faveur du fédéralisme et

du principe de subsidiarité comme pilier de l'unité de l'Europe et d'autres mesures pour assurer la représentation des régions auprès des institutions communautaires, constituent une bonne plate-forme face aux débats engagés au sein de la CEE»<sup>18</sup>.

Plus prononcée dans le monde occidental libéral qu'en Asie dirigiste, l'impuissance de l'Etat-Nation devant la complexité croissante et les mutations de l'environnement économique et monétaire mondial apparaît comme une des principales caractéristiques de la réalité contemporaine. Cette impuissance provoque l'émergence de nouveaux espaces politiques économiques et culturels, dans lesquels l'individu retrouve à la fois une identité forte, que l'Etat a abandonnée, tout en conservant un développement économique dans le cadre de l'Union européenne.

---

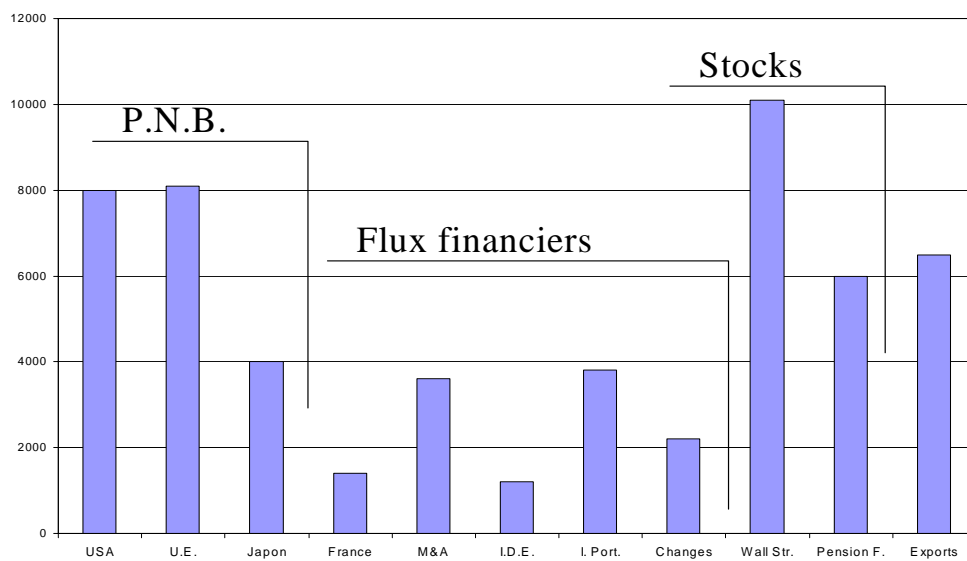
<sup>18</sup> José Antonio Ardanza (président du gouvernement basque) – Atlantica, Revue transfrontalière d'information régionale et européenne- mai 1991.

## Bibliographie

- Sharpe – L'émergence du « mésogouvernement » en Europe – Sage, Londres 1993.
- Millan – Le Comité des régions : j'ai assisté à sa naissance – Frank Cass & Co. Ltd, Londres 1997.
- Balme – Pourquoi le gouvernement change-t-il d'échelle ? – Economica, Paris 1996.
- Kukawka – Le Quadrige européen (Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie, Rhône-Alpes) ou l'Europe par les régions – Economica, Paris 1996.
- Chatain – Quatre régions françaises et espagnoles s'associent – Le Monde, Paris 24 mai 1997.
- Nicolet – L'idée républicaine en France – Gallimard (NRF), Paris 1982.
- N. Burgi – Fractures de l'état nation – Kimé, Chatenois 1994.
- H.Jallon – Les enjeux du débat public contemporain – La découverte, Paris 1999.
- J. Daniel – Voyage au bout de la nation – Arléa, Paris 1996.
- E. Duporier – Ou en est la construction des espaces publics régionaux – Perspectives françaises et enjeux européens, Paris, Presses de Sciences PO, 1998.
- Andréani – Les « régionalismes » contre l'Etat tutélaire – Le Monde, Paris 4-5 janvier 1998.
- Jones, Keating – The European Union and the Regions – Oxford University Press, Oxford 1995.
- Jauréguiberry – Identité basque et stratégie atlantique – Presses universitaires du Mirail, Toulouse février 1995.
- Ligot – Fonds structurels : les nouveaux défis – Conseil national des économies régionales, Paris juin 1996.
- Tessier – Géopolitique de l'Italie – Editions Complexes, Bruxelles 1996.
- F. Lessay – Souveraineté et légitimité chez Hobbes – PUF, Paris 1988.
- P. Lévy – L'intelligence collective, pour une anthropologie du cyberspace – La Découverte, Paris 1997.
- B. Kriegel – La République incertaine – PUF, 1998.
- Les Cahiers de Médiologie N°3 – Anciennes nations, nouveaux réseaux – Gallimard, 1997.

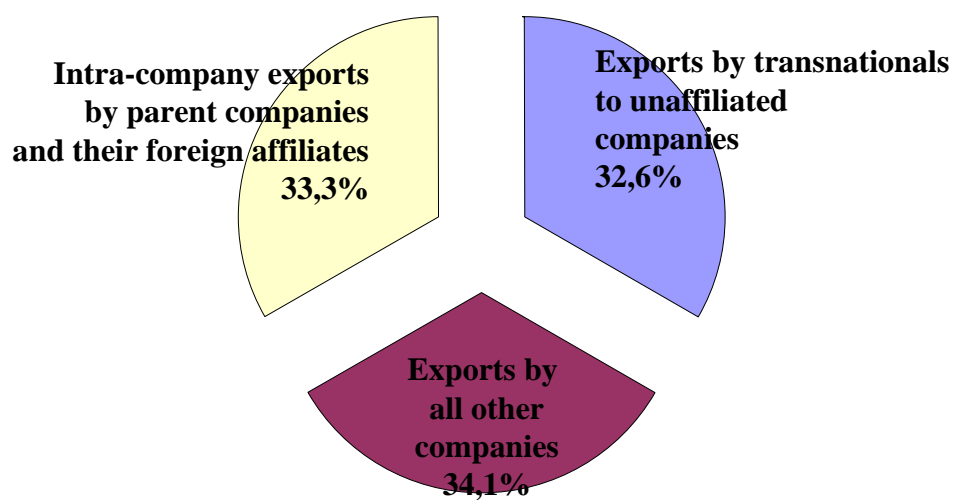
## Annexe 1

### Que pèsent les nations face aux grands flux ?



**M&A : Fusions/Acquisitions d'entreprises (1999) ; I.D.E. : Investissements Directs Etrangers (1999) ;  
I. Port. : Investissements de portefeuille (1999) ; Canges : Marché des changes quotidien (1999) ;  
Wall Str. : Capitalisation boursière de Wall Street (1999) ;  
Pension F. : actifs gérés par les fonds de pension US (1999).**

**LES ACTEURS DU COMMERCE INTERNATIONAL**



Source : UNCTAD Sept 98 40 000 transnational companies, 250 000 Affiliates

## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>I</b>
Avant-propos .....	1
<b>1. La Nation ?</b> .....	<b>3</b>
1.1. Le développement historique de l'idée de nation .....	4
1.1.1. Une notion récente .....	4
1.1.2. Le choc de 1870 .....	5
1.2. Le concept.....	6
1.2.1. La conception volontariste.....	6
1.2.2. La conception ethnique .....	6
1.3. L'Etat-Nation .....	7
1.3.1. L'Etat .....	7
1.3.2. Les fonctions régaliennes.....	7
1.3.3. L'Etat-Nation.....	8
<b>2. Les métamorphoses contemporaines</b> .....	<b>9</b>
2.1. Les figures politiques et économiques.....	9
2.1.1. Les figures politiques.....	10
2.1.2. Les figures économiques .....	10
2.2. Les figures identitaires .....	12
2.2.1. Les nouveaux biens communs.....	12
2.2.2. Le multiculturalisme.....	12
2.3. Les figures de ruptures .....	14
2.3.1. La fin d'un projet politique commun.....	14
2.3.2. La révolution de l'information .....	15
2.3.2.1. L'immatériel.....	15
2.3.2.2. Le savoir.....	16
2.3.3. La déchirure culturelle .....	17
2.3.4. La paralysie symbolique de l'Etat.....	18
<b>3. De l'Etat-Nation à l'Etat-Régions</b> .....	<b>19</b>
3.1. L'UE et les régions .....	19

3.1.1.	Le comité des régions .....	19
3.1.2.	Les relations interrégionales .....	20
3.1.2.1.	Le Quadrige européen .....	21
3.1.2.2.	La diagonale continentale .....	22
3.2.	Les revendications régionalistes.....	22
3.2.1.	La Ligue du Nord.....	22
3.2.2.	Les autonomies espagnoles.....	23
3.2.2.1.	La Catalogne : « la société distincte » .....	24
3.2.2.2.	Le pays basque .....	24
3.3.	Les évolutions régionales .....	26
3.3.1.	Allemagne.....	26
3.3.2.	Le poids du centralisme en France .....	26
	Conclusion .....	29
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>31</b>
	<b>Annexe 1 .....</b>	<b>32</b>
	<b>Annexe 2.....</b>	<b>33</b>
	<b>Table des matières .....</b>	<b>34</b>